

FEUILLE DE ROUTE DU RASSEMBLEMENT

DISCUSSIONS SUR L'AVENIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Mars 2023

UN DÉFI À RELEVER

La vocation première de notre mouvement, c'est de rapprocher deux entités humaines qu'à la base tout oppose. La première est régie par des règles coutumières basées sur la tradition et s'exprime souvent par le « nous ». La seconde, qui donne la primauté à l'individu, est issue d'une société européenne basée sur la modernité et héritière du siècle des Lumières. D'autres communautés, au travers de l'histoire, ont fait souche et ont contribué à la construction de la Nouvelle-Calédonie. Des modes de pensées très différents séparent les personnes relevant du droit commun et celles de statut coutumier.

Comment faire de la société calédonienne une société unie et solidaire au sein de la République française ? C'est notre défi.

UN HÉRITAGE À ASSUMER

Notre mouvement bénéficie de son ancrage historique. C'est le Rassemblement qui a été signataire, face au FLNKS, des deux accords Matignon-Oudinot et Nouméa. Ces accords ont abouti à une Calédonie française et qui le restera, grâce au choix exprimé trois fois par les Calédoniens.

C'est aussi grâce à ceux qui ont pris le risque d'engager leurs signatures dans ces accords, dont notre mouvement fait partie, que nous sommes toujours français.

Cet héritage place le Rassemblement en responsabilité au cœur des discussions d'avenir. Cette responsabilité nous oblige.

UNE HISTOIRE À MÉDITER

Le partage provincial issu de l'Accord Matignon-Oudinot en 1988 assure 10 années de paix, de stabilité et de développement. Chacune des provinces dotées de la compétence de principe développe alors ses propres orientations en toute liberté et en cohérence avec la réalité sociale, humaine et économique de son territoire.

La mise en œuvre de l'Accord de Nouméa rompt avec cette logique et fait de la Nouvelle-Calédonie la pièce maîtresse des transferts de compétences et des lois du pays. La loi organique de 1999 (déclinaison de l'Accord de Nouméa) renie donc les légitimités provinciales et consacre le congrès au sein duquel les oppositions s'exacerbent.

Les trois référendums ont amplifié ces confrontations transformant des partenaires politiques capables en un temps de signer ensemble des accords (indépendantistes et non-indépendantistes) et de définir une feuille de route commune, en de véritables adversaires.

UNE AMBITION À PORTER

Nous proposons aujourd'hui de revenir à un fonctionnement qui a fait ses preuves : la prééminence de la collectivité provinciale et le principe de différenciation permettant à chacune de ces collectivités d'engager des politiques de proximité efficaces. Ce fonctionnement affirmerait la reconnaissance de la diversité du territoire en additionnant nos différences plutôt qu'en les opposant.

Les communes, collectivités rarement remises en cause, sont sous-dotées en termes de compétences alors même qu'elles transcendent le clivage binaire indépendance/maintien dans la France. Nous proposons de leur attribuer de nouvelles compétences.

Nous proposons que la compétence de principe revienne aux provinces notamment la compétence fiscale avec la possibilité pour les communes également de lever leurs propres recettes.

Pour assurer l'unité de la Nouvelle-Calédonie, nous souhaitons conserver un échelon territorial qui regroupe les représentations des provinces. Cet organe exercerait une fonction de représentation de la collectivité calédonienne et pourrait revêtir une présidence tournante. L'objectif est que cette structure assure une véritable concertation et coordination entre les provinces et donne à la Nouvelle-Calédonie droit à agir pour tous les sujets de l'échelon territorial.

Le gel du corps électoral a entraîné l'exclusion d'une partie de la population.

Pour rassembler les Calédoniens et construire une société unie, le Rassemblement souhaite une citoyenneté positive et inclusive sur la base de valeurs partagées. L'ouverture sur le principe général du corps électoral provincial est un des paramètres de cette équation complexe.

L'existence de deux statuts des personnes divise notre société. Ce sujet doit être au cœur des discussions pour trouver les moyens d'établir des passerelles indispensables entre les personnes de droit commun et de droit coutumier. Le Sénat coutumier n'a pas atteint ses objectifs. Nous proposons sa suppression et le transfert de ses compétences aux Conseils d'aires coutumières, véritables structures de proximité reconnues par la population mélanésienne.

Le Rassemblement considère que l'exercice du droit à l'auto-détermination et les référendums qui en découlent n'appartiennent pas qu'aux seuls élus. Seule une part importante et significative de la population serait légitime à demander un tel processus.

Cette question concerne éminemment chaque Calédonien qui doit pouvoir exprimer s'il souhaite ou non à nouveau être questionné sur l'appartenance de la Calédonie à la République française.

Sur la valorisation du nickel, nous devons porter une ambition commune et ne plus nous opposer sur cette ressource stratégique majeure qui rythme notre vie politique.

La complémentarité de modèles de valorisation, qui peuvent être différents selon les provinces, doit être de mise. Différenciation provinciale oui, mais en permettant surtout à la Nouvelle-Calédonie d'être plus agile et de s'adapter pour saisir toutes les opportunités offertes par le marché international.

Enfin, l'énergie est le facteur limitant de notre développement industriel et minier. Nous demandons l'aide de l'État pour implanter des structures de production d'énergie peu coûteuse, stable, puissante et renouvelable.

L'évolution institutionnelle devra également s'accompagner d'un soutien à l'économie par une action et un rôle plus affirmés de l'État, particulièrement sur le nickel, clé de voûte économique du consensus politique.

UNE UNITÉ À TROUVER

Nous formons le vœu de partager ce projet avec notre famille non-indépendantiste afin de défendre ensemble une Nouvelle-Calédonie où la devise de la République française, « Liberté, Égalité et Fraternité » se conjuguera avec nos valeurs calédoniennes, chrétiennes et humanistes.

Nous avons conscience que la loi de la majorité a ses limites et que c'est dans le dialogue avec les deux autres partenaires que nous devons construire un avenir rassurant et dans la paix pour chaque Calédonien. Un avenir qui passe par une réforme de la Constitution française pour y inscrire la nouvelle page de notre histoire.